Les médecins internes et résidents entament un mouvement de protestation

Compte Test - 2013-09-09 18:06:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les médecins internes et résidents passent à l'offensive pour protester contre «le mutisme du ministère de la santé» et faire passer leurs revendications. Ils ont décidé d'enclencher un mouvement qui commencera lundi 9 septembre par le port du brassard. Suivront la grève de la signature du 16 au 22 septembre et un débrayage d'une semaine dans les centres de diagnostic à partir du 23 septembre.

Ce sont là les trois mesures prises par leur commission nationale lors d'une réunion extraordinaire tenue, début août, par les représentants des cinq centres hospitaliers universitaires (CHU) en vue d'évaluer l'état d'avancement des négociations avec les pouvoirs publics. «Ces discussions sont aujourd'hui au point mort ! Le ministère fait la sourde oreille alors que la situation dans le secteur de la santé est grave et risque de se détériorer si l'on ne se met pas autour d'une table pour trouver les solutions adéquates», dit-on à la commission nationale des médecins internes et résidents. Ces derniers mettent l'accent sur la nécessité de revaloriser leurs revenus, notamment par l'octroi d'indemnités de garde, de responsabilité et de risques, et l'abandon de la réforme de la circulaire relative aux mutations.

Par ailleurs, les représentants de la commission soulignent «la nécessité d'augmenter le budget du secteur de la santé qui représente seulement 5% du budget général de l'Etat». Ce qui est bien loin des normes de l'Organisation mondiale de la santé qui fixe ce taux à 12%.

Les médecins internes et résidents contestent également l'ouverture du capital des cliniques aux privés. Décision qui, précisent-ils, va inévitablement aboutir «à la subordination des médecins aux bailleurs de fonds, d'une part, et, d'autre part, aura aussi un impact sur la qualité des prestations assurées au niveau des hôpitaux». Le projet de création de facultés de médecine privées est également critiqué par les médecins internes et résidents dans la mesure où il impliquera un basculement des professeurs enseignants du public vers le privé au détriment des facultés existantes.